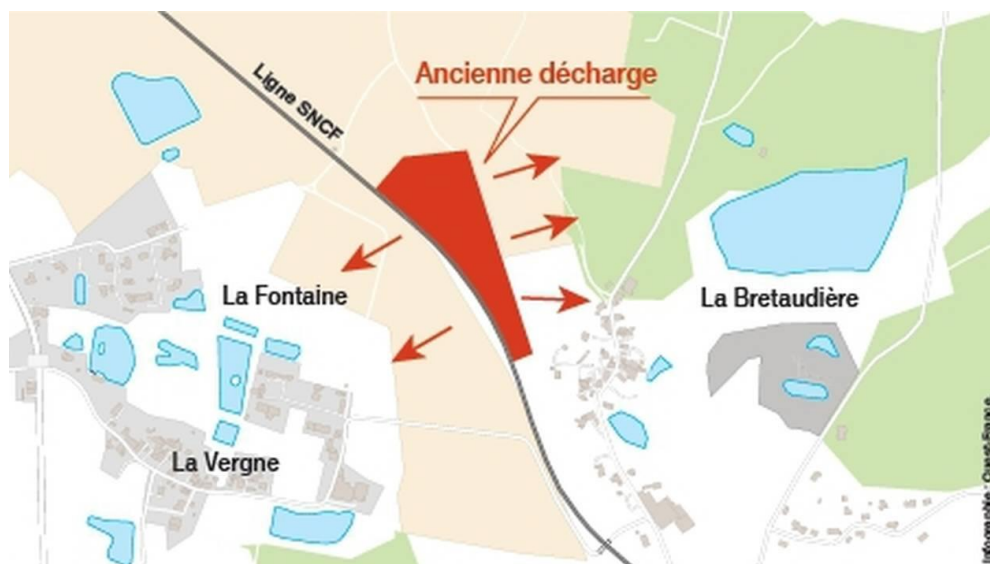


## Nesmy. Ex-décharge du Grand bois : la pollution confirmée



Le site de l'ancienne décharge, à Nesmy. | ARCHIVES OUEST-FRANCE

Elisabeth PETIT.

Modifié le 07/11/2018 à 00h02

Publié le 23/10/2018 à 16h32

Le rapport final du cabinet Burgeap confirme une pollution des eaux souterraines et de surface, liée à l'ancienne décharge du Grand bois. Selon l'étude, l'étang de la Brétau dière n'est pas touché.

Existe-t-il une pollution, liée à l'ancienne décharge du Grand bois, fermée en 2000 ? En octobre 2017, l'étude de vulnérabilité des milieux et diagnostic Ademe n'avait laissé planer aucun doute, en évoquant des « **risques potentiels forts** », sur les milieux.

### L'étang de la Brétau dière n'est pas touché

Le rapport final, bouclé le 18 septembre par le cabinet Burgeap, enfonce encore le clou. Il confirme le « **relargage de certains polluants par l'ancienne décharge dans les eaux souterraines (composés organiques halogènes volatiles, métaux, composés azotés)** », et l'existence de « **suintements de la décharge dans les eaux de surface** ».

Il pointe également une « **accumulation de polluants dans les sédiments du fossé à l'ouest de la décharge** », mais « **en lien avec l'entretien de la voie ferrée** ».

Il note en revanche une « **absence de polluants de la décharge au sein des eaux de l'étang de la Brétau dière** », situé à Saint-Florent-des-Bois et propriété de la Fédération

départementale de pêche. Le diagnostic, lui, avait qualifié cet étang de « **vulnérable face à une pollution de l'ancienne décharge** » .

## **Des recommandations**

[Des constats assortis de recommandations.](#) Le rapport prône la « **réalisation d'un plan topographique** » , et « **d'une étude historique, documentaire et mémorielle, afin d'obtenir les informations sur les déchets enfouis et les modalités d'exploitation** » du site.

Il préconise des investigations complémentaires, comme le renforcement du réseau de piézomètres, avec au moins 5 nouveaux ouvrages, en aval.

Autres préconisations : le maintien d'une surveillance sur les eaux souterraines et les sédiments, tous les semestres. Et des prélèvements et analyses d'eau souterraine dans les puits de particuliers, ainsi que de gaz du sol en amont et en aval hydraulique de la décharge.

## **Une nouvelle année de surveillance**

[En avril, un arrêté préfectoral enjoignait à la mairie de Nesmy](#) de transmettre un « **rapport de diagnostic final** » , avec « **au moins deux scénarios de gestion avec leurs bilans « coûts avantages » les plus favorables, tant au plan sanitaire qu'environnemental** » . Devait s'y ajouter « **le cas échéant** », une « **proposition de traitement de la propagation de la pollution à mettre en œuvre avec un échéancier de réalisation** » .

Une transmission « **prématurée** », estime Burgeap, « **À l'issue de l'étude historique, des investigations complémentaires et d'au moins une nouvelle année de surveillance, il conviendra de statuer sur la nécessité ou non de travaux de réhabilitation** » et « **d'éventuelles mesures d'urgence** »